



MESURE 13

CRÉER L'USUFRUIT LOCATIF INTERMÉDIAIRE EN ZONES TENDUES

La proposition

Créer pour les investisseurs individuels l'usufruit locatif intermédiaire (ULI avec TVA à 10 %) en zones tendues A et B1 sur le modèle existant d'usufruit locatif social (ULS).

Objectif de la mesure

Mixité sociale et équilibre urbain par la mobilisation de l'épargne des investisseurs individuels vers les logements locatifs intermédiaires comme vers le logement social.

Qui cela concerne

Les ménages locataires disposant de 2.500 euros à 3.000 euros de revenus mensuels.

Impact envisagé

La construction de 4.000 logements locatifs neufs supplémentaires par an (3.000 LLI et 1.000 LLS).

Pour rappel

La TVA qui s'applique sur le logement social est désormais de 10 %.